



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA LOMAGNE ZONE INDUSTRIELLE, 32700 LECTOURE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2023

**Rapport présenté par Patrice SUAREZ,
Président du SYNDICAT**



Ce rapport est établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite loi Barnier et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000. Il doit être mis à la disposition du public des collectivités adhérentes



SOMMAIRE

- I - PRESENTATION DU SYNDICAT
- II - COMPETENCES EXERCEES
- III - ORGANISATION DU SERVICE
- IV - PRESTATAIRES
- V - INDICATEURS TECHNIQUES
- VI - COUT ET FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC
- VII - EMPLOIS ET CONDITIONS DE TRAVAIL
- VIII - PREVENTION DES DECHETS ET COMMUNICATION
- IX - BILAN ET PERSPECTIVES





I - PRESENTATION DU SYNDICAT

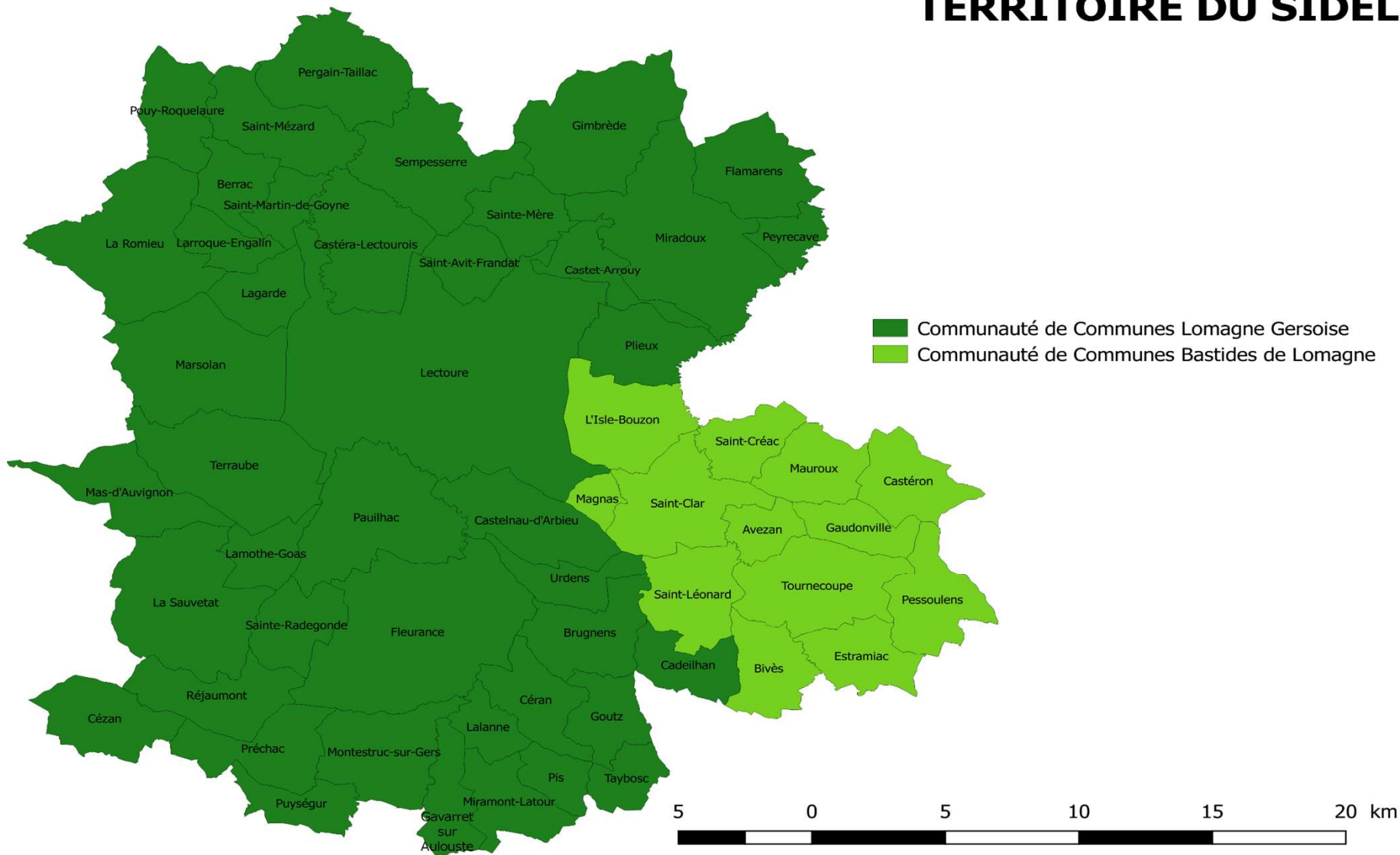
TERRITOIRE DU SIDEL

56 COMMUNES
21886 habitants

43 Communes



13 Communes





II – LES COMPETENCES EXERCEES

COMPETENCES	NATURE DES DECHETS		
	Ordures Ménagères	Produits recyclables	Déchèteries
Collecte	SIDEL	SIDEL	TRIGONE
Transport	TRIGONE	TRIGONE	TRIGONE
Traitement	TRIGONE	TRIGONE	TRIGONE
Matériel de Collecte	SIDEL	SIDEL	TRIGONE
Entretien du Matériel	SIDEL	SIDEL	TRIGONE

Le territoire du SIDEL est doté de 4 déchèteries situées dans les chefs lieux des 4 cantons



Fleurance (32500)
ZA du Berdoulet



Lectoure (32700),
Zone Industrielle



Saint Clar (32380)
« Manot »



Miradoux (32340)
« Rounat »

La gestion des déchèteries : Compétence transférée à TRIGONE avec effet au 01/01/2019



III – ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE

	FLEURANCE LECTOURE (9 577 habitants)	SAINT CLAR LA ROMIEU (1 611 habitants)	AUTRES SECTEURS (10 649 habitants)
Fréquence et mode de collecte des OM	1 fois par semaine en porte à porte (C1)		1 fois par semaine en points de regroupement (C 1)
Contenants	Bacs individuels		Bacs collectifs
Fréquence et mode de collecte des Produits recyclables	1 fois par semaine en porte à porte (C 1)	1 fois toutes les deux semaines en porte à porte (C 0,5)	1 fois toutes les deux semaines en points de regroupement (C 0,5)
Contenants	Bacs individuels ou caissettes		Bacs collectifs
Fréquence et mode de collecte du verre	Toutes les trois semaines environ et à la demande en cas de nécessité (collecte en apport volontaire)		
Contenants	Colonnes aériennes ou enterrées		

Les campings et les collectivités qui ne sont pas assujettis à la TEOM (Communes, Hôpitaux, Maisons de retraite, collèges et lycées) et qui ont sollicité une fréquence plus importante de ramassage des ordures ménagères sont soumis au règlement d'une redevance spéciale. Les ordures ménagères et les collectes de tri sélectif sont déposées au quai de transfert de PAUILHAC et sont prises en charge par Trigone pour leur transport et leur traitement. Les déchets ultimes sont enfouis à Pavie et les produits recyclables triés au Centre de Tri de Trigone à Auch et dirigés vers différentes filières de traitement.

Matériel roulant

	2022	2023
BOM	5	6
Camion grue	1	1
Laveuse	1	1
Véhicules de service	2	2
Chariot élévateur	1	1

Contenants implantés sur les points de regroupement

Bacs OM	1 094	1 168
Bacs CS	1 188	1 263
Colonnes à verre	149 (dont 42 enterrées)	153 (dont 42 enterrées)



L'entretien



L'entretien des véhicules est assuré en régie. La réparation des véhicules est effectuée essentiellement par les mécaniciens du SIDEL expérimentés, seuls les dépannages nécessitant un matériel spécifique sont réalisés par des intervenants extérieurs. Les contenants défectueux sont signalés par les agents de collecte, leur remplacement ou leur réparation sont également effectués en régie. Les bacs et les colonnes à verre sont régulièrement lavés et désinfectés.

BACS OM	4 fois/an
BACS CS	2 fois/an
COLONNES A VERRE	1 fois/an

Les déchèteries

Les sites sont sous la surveillance d'un gardien. Leur gestion est assurée par TRIGONE. L'accès des ménages est gratuit. Compte tenu de l'existence d'une déchèterie pour les professionnels sur la commune de Fleurance, les déchets des professionnels sont acceptés uniquement sur le site de Miradoux, en quantité limitée et moyennant une participation financière (à l'exception du carton qui peut être déposé gratuitement). Les apports sont ensuite acheminés vers des filières spécifiques pour être valorisés.

La laveuse est équipée d'un karcher permettant le nettoyage des colonnes à verre ainsi que d'une cuve dans laquelle les bacs sont placés pour être entièrement lavés. L'utilisation de produits spécifiques permet d'assainir l'intérieur des conteneurs.

Les déchets autorisés sur les sites

- Les encombrants et le tout venant (TV)
- L'électroménager et les déchets électrique et électronique (DEEE)
- La ferraille (Fe)
- Le bois (B) – sauf sur le site de Miradoux –
- Le papier et le carton (PC)
- Les déchets verts (DV) – tontes et petits branchages –
- Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) –uniquement sur le site de Fleurance –
- Les gravats (GR)
- Les cartouches d'encre
- Les ampoules, tubes et néons
- Les bouteilles de gaz dont le volume est inférieur à 26 litres
- Le textile
- Les huiles usagées alimentaires et de vidange
- Les batteries
- Les filtres à huile
- Les radios
- Les piles
- Les déchets ménagers spéciaux (acides, bases, solvants, autres produits liquides, produits non identifiés, combustibles, aérosols, produits pâteux, produits phytosanitaires et emballages vides souillés)
- Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) : lancettes, aiguilles, seringues avec aiguille solidaire....)

IV – LES PRESTATAIRES

La SPL TRIGONE collecte le verre déposé par les usagers dans les colonnes mises en place sur tout le territoire du SIDEL et l'achemine ensuite vers la verrerie d'Albi (VOA) pour être recyclé.



Type du marché	Echéance	Coût 2023 (TTC)
Consultation (article 28) procédure adaptée (4 ans)	01/05/2025	51 210,68 €



V – INDICATEURS TECHNIQUES

Tonnages des déchets collectés

TYPE DE DECHETS	POIDS (tonnes)	%/TOTAL	KG/HAB SIDEL (21 837 hab)	KG/HAB DEPARTEMENT (207 379hab)
Ordures ménagères	4 596,76	65,81 %	210,50	212,10
Produits recyclables	1 024,50	14,67 %	46,92	40,05
Verre	913,89	13,08 %	41,85	40,10
Refus de tri	449,78	6,44 %	20,60	16,43
TOTAL	6 984,93	100,00 %	319,87	308,68

En 2023, on observe, par rapport à la moyenne départementale :

- ➔ **DES QUANTITES COLLECTEES DE PRODUITS RECYCLABLES PLUS IMPORTANTES (+ 6,87 Kilos/an/habitant) avec un taux de refus plus élevé (+ 4,17 kilos/an/habitant)**
- ➔ **UNE PRODUCTION D'ORDURES MENAGERES INFERIEURE (- 1,60 Kilos/an/habitant)**
- ➔ **DES QUANTITES COLLECTEES DE VERRE SUPERIEURES (+ 1,75 kilos/an/habitant)**
- ➔ **UNE QUANTITE GLOBALE DE PRODUCTION DE DECHETS PLUS IMPORTANTE**

Comparatif N-1

TYPE DE DECHETS	2022 (tonnes)	2023 (tonnes)	Delta 2022/2023
Ordures ménagères	4 808	4 597	- 4,39 %
Produits recyclables	1 012	1 024	+ 1,19%
Verre	967	914	- 5,48 %
Refus de tri	388	450	+ 15,98%
TOTAL	7 175	6 985	- 2,65 %

Les quantités d'ordures ménagères et de verre ont baissé par rapport à celles collectées l'année précédente. Seul le tonnage collecté des produits recyclables augmente légèrement.

Le tonnage de refus subit également une nette augmentation (15,98 %).

Au vu de ces éléments, il est constaté qu'il convient de mettre en œuvre de nouvelles actions de communication notamment sur la qualité du tri sélectif.



Collecte 2023 des emballages recyclables par flux
(tonnes hors verre)



ACIER → 42,21T



← ALUMINIUM 4,32 T



← CARTON 388,34



↑ REFUS 449,78 T



↑ BRIQUES 12,43 T



→ JMR 410,00 T



→ PLASTIQUE Bouteilles et flacons PET 60,33 T



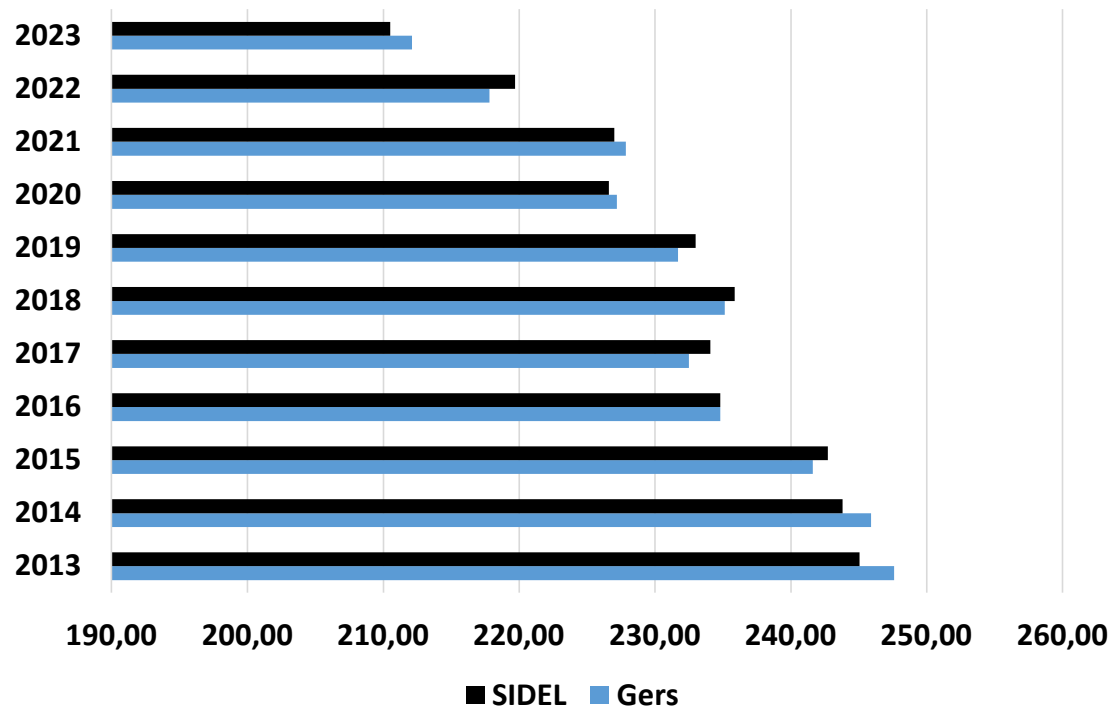
→ PLASTIQUE Bouteilles et flacons PEHD 106,87

	2022 (21 886 hab)	2023 (21 837 hab)
Total collecté (tonnes)	1 400,06	1 474,28
Ratio kg/habitant	63,97	67,51



Evolution des gisements en kg/habitant - 2013 à 2023 -

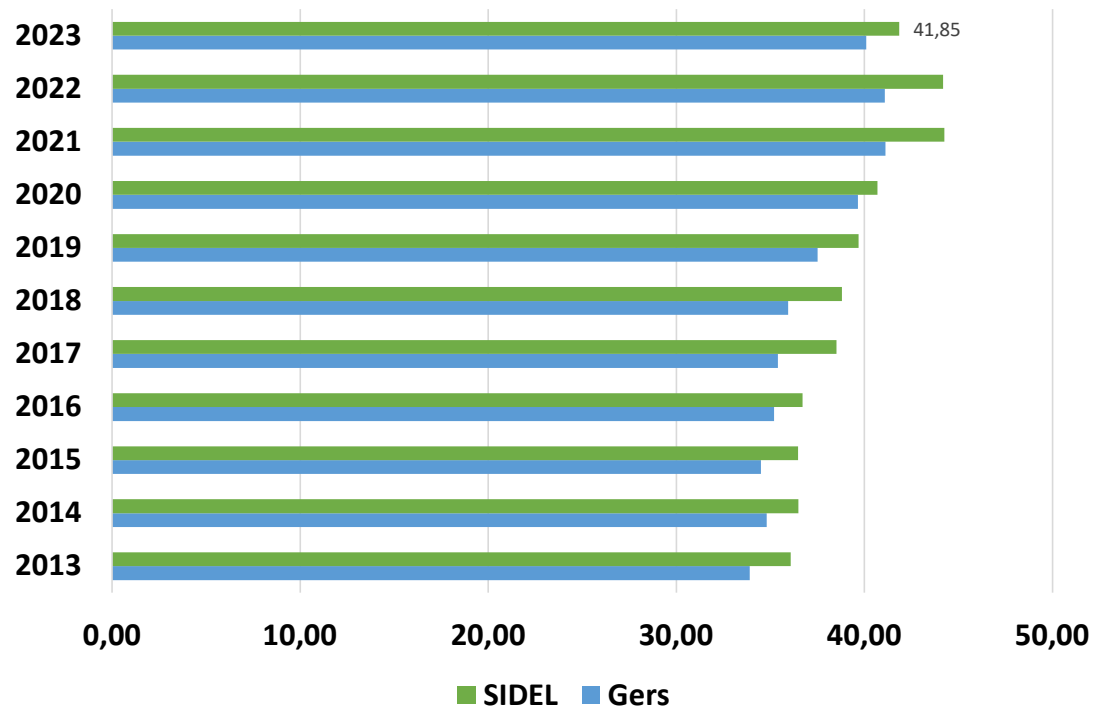
OMR



Sur le territoire du SIDEL il est constaté une diminution de quantité d'ordures ménagères produite en 2023 par habitant de 14,09 % par rapport à la quantité produite en 2013 (14,34 % pour l'ensemble du département)

Ce résultat doit encore être amélioré.

VERRE

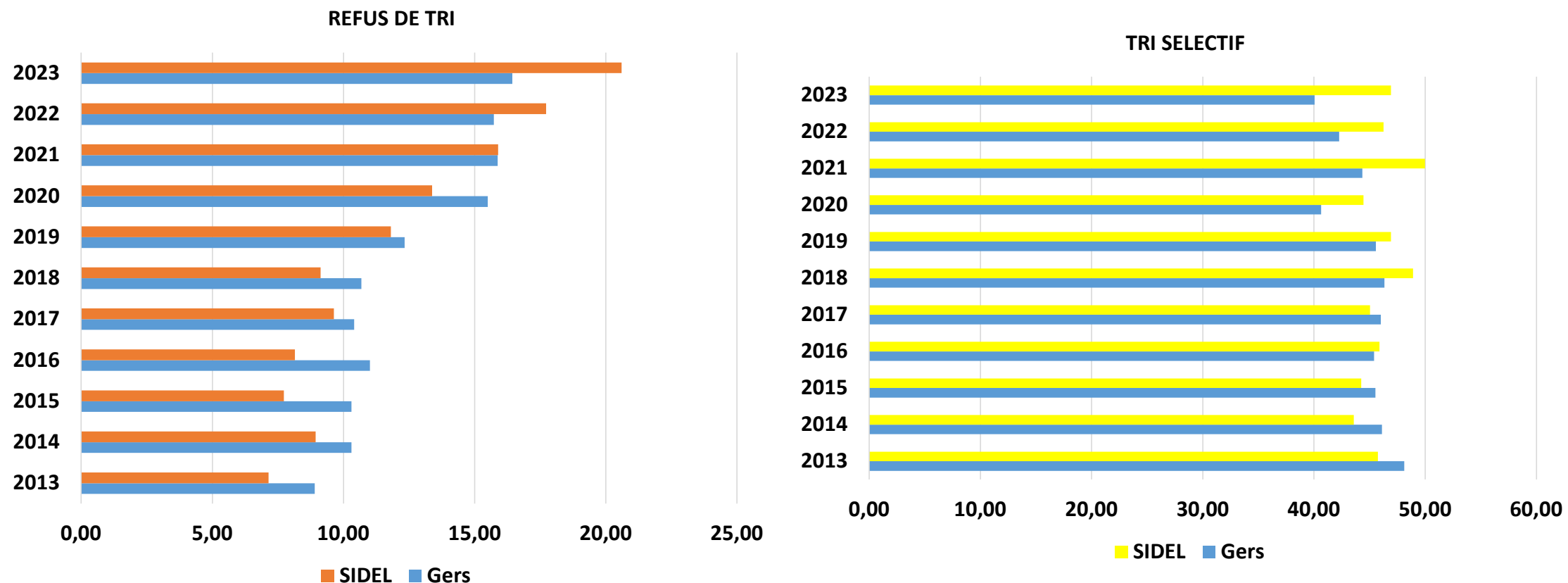


Le SIDEL affiche de très bons résultats concernant la collecte du verre dont la quantité a toujours été supérieure à la moyenne départementale (+ 7,52 % en 2022 et + 4,36 % en 2023).

Par rapport à l'année précédente, le tonnage collecté est en baisse sur le territoire.



Evolution des gisements en kg/habitant - 2013 à 2023 -



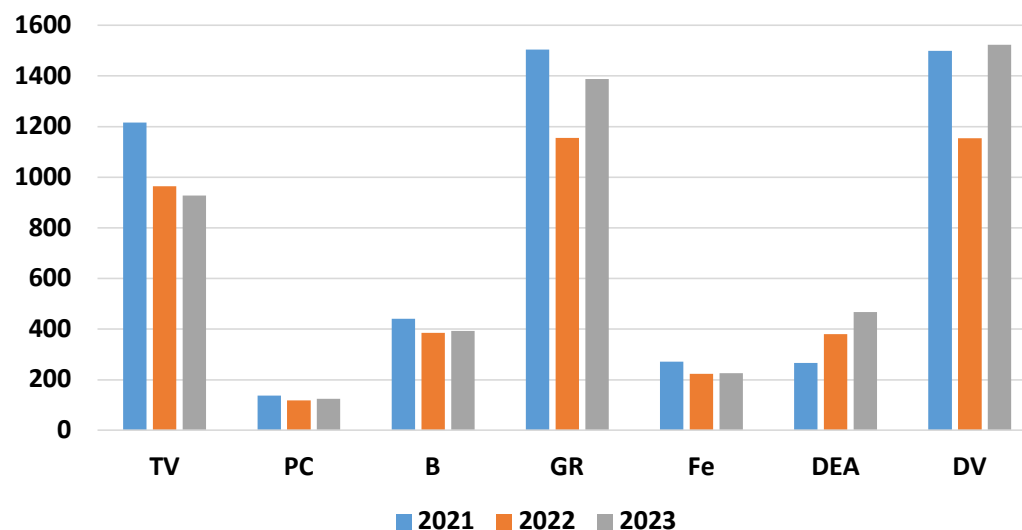
On note une baisse de la qualité du Tri du SIDEL sur les dernières années avec des performances équivalentes à celles relevées sur les autres territoires alors que le SIDEL affichait une meilleure qualité du tri sur les années précédentes par rapport à la moyenne départementale. Ce phénomène s'explique en partie par la suppression des opercules des bacs jaunes. Cette décision a néanmoins favorisé la quantité de tri sélectif collecté qui reste supérieure à la moyenne départementale (+ 9,44 % en 2022 et + 17,15 % en 2023).

Collecte du verre – prestation de service – Années 2022 - 2023



	2022	2023	Delta 2020/2021
Tonnages collectés	967	914	- 5,48 %
Ratio kg/hab	44,18	41,85	- 5,27 %
Coût du Service (€ TTC)	56 229	51 211	- 8,92 %
Vente du verre (€ TTC)	31 163	31 000	* 0,52 %
DEFICIT (€)	25 066	20 211	- 19,37 %

Apports en déchèteries des 3 dernières années (Tonnes)



*TV : Tout Venant, PC : Papier carton, B : Bois, GR : gravats, Fe : Fer, DEA : Déchets d'ameublement, DV : Déchets verts

On note une augmentation de tous les flux à l'exception du tout venant qui est destiné à l'enfouissement.

Ce résultat reste positif mais des efforts sont à faire sur la production de déchet qui reste élevée.

Apports volontaires (Tonnes) des DEEE Déchets d'équipements électriques et électroniques

2021	2022	2023
250,91	238,50	244,43



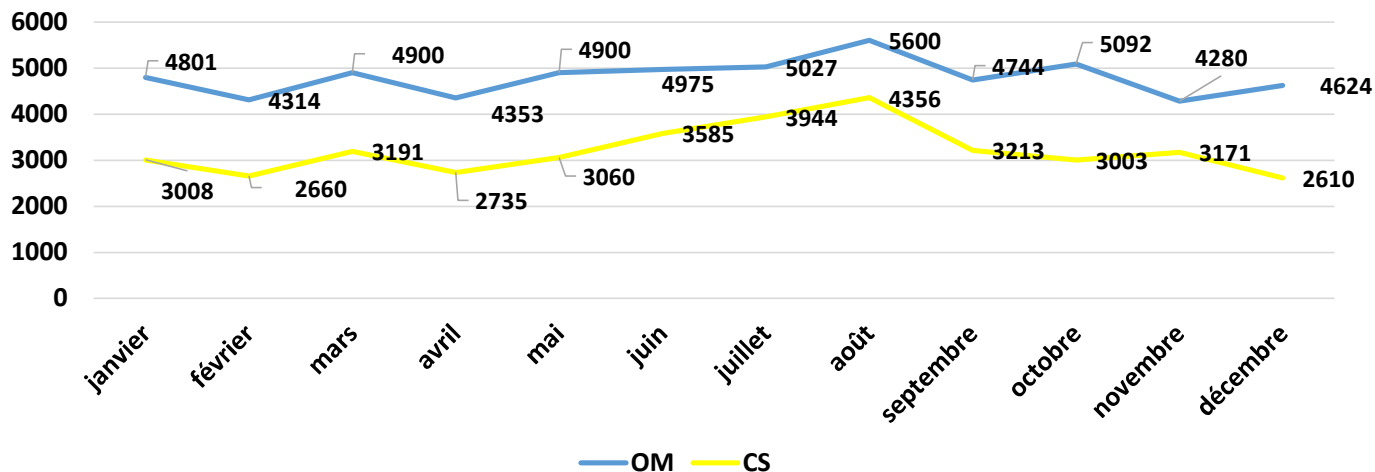
**Apports volontaires (en kg) en déchèteries des DMS
(Déchets Ménagers Spéciaux) collectés par TRIGONE
Des 3 dernières années**

	Néons lampes	Batteries	DASRI	Huiles de Vidange	Huiles Alimentaires	DDS	Piles	Cartouches toners	Radiographies
2021	922	1 203	173	19 530	2 588	11 401	2 078	0	0
2022	1 020	2 120	210	14 490	1 520	13 480	2 470	0	0
2023	810	3 440	140	15 120	1 750	60 120	1 820	630	190

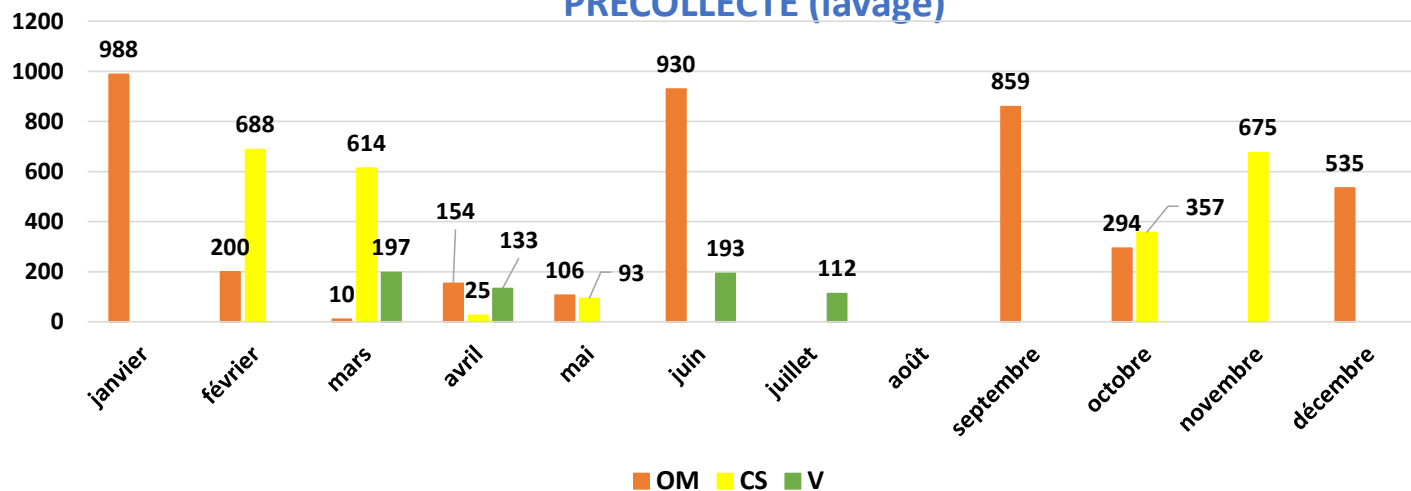


Distance parcourue par flux (km) en 2023

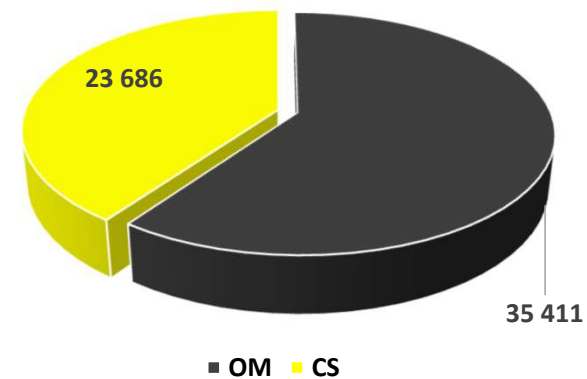
COLLECTE



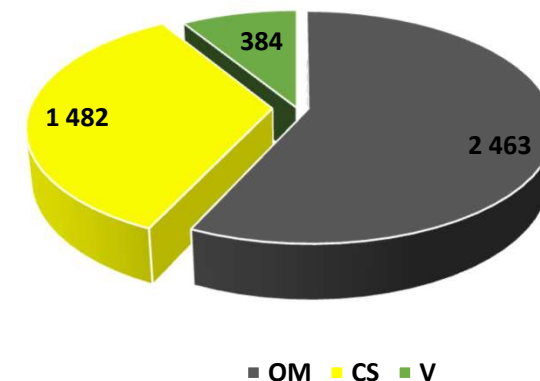
PRECOLLECTE (lavage)



Quantité de carburant (litres)



59 097 litres pour 96 146 kms soit une consommation moyenne de 61,47 litres/100 km

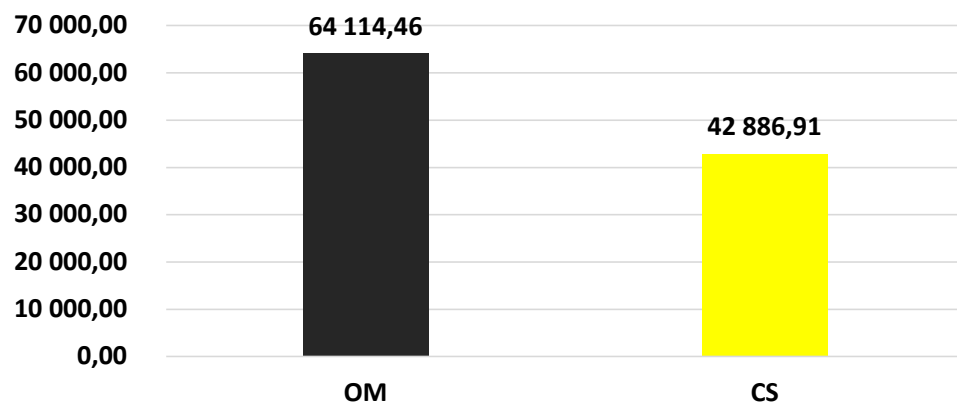


4 329 litres pour 7 163 kms soit une consommation moyenne de 60,43 litres/100 km

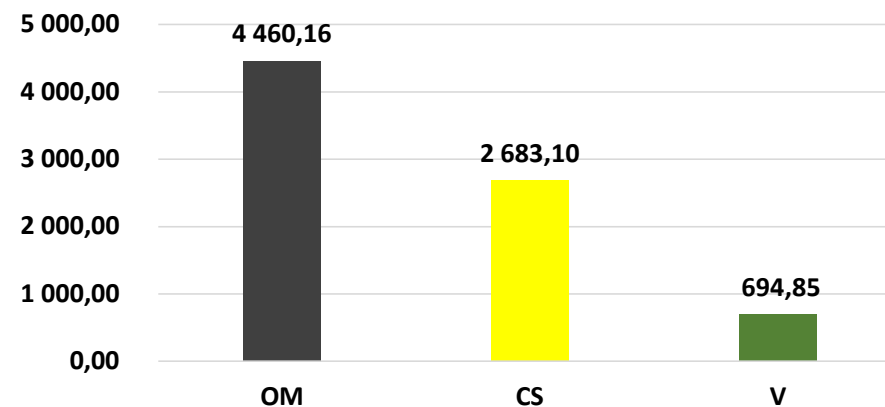


COUT DU CARBURANT 2023

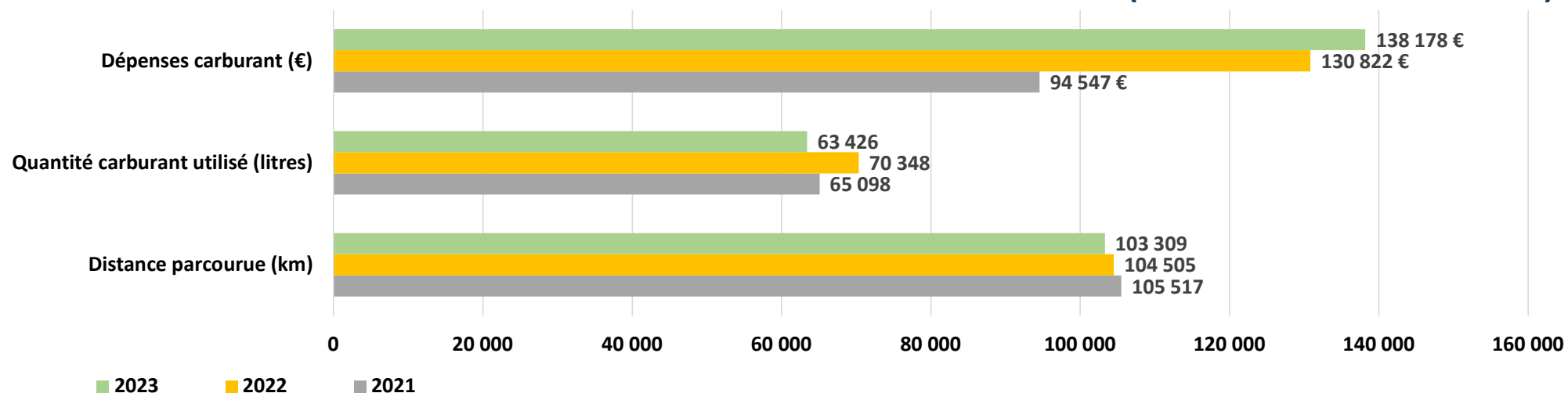
COLLECTE (Euros TTC)



PRE COLLECTE (Euros TTC)



EVOLUTION DES DIFFERENTS PARAMETRES SUR LES 3 DERNIERES ANNEES (COLLECTE ET PRECOLLECTE)





VI – COUT ET FINANCEMENT DU SERVICE

Présentation de la matrice des coûts et méthode compta coût

La gestion des déchets a considérablement évolué ces dernières années (modernisation, mises aux normes, loi Grenelle 1 et 2...) ce qui a engendré des coûts importants pour les collectivités qui s'interrogent sur la façon de les financer et de les maîtriser. Dans ce contexte, l'ADEME a élaboré un outil de gestion standard (cadre d'expression et méthode de calcul) adapté à toutes les collectivités en vue de leur permettre de suivre l'évolution de leurs coûts, de les analyser et de les comparer d'une année sur l'autre au sein même de leur service de gestion des déchets mais également avec d'autres collectivités pourvues de la même compétence au travers du site SINOE créé par l'ADEME. Le SIDEL s'est inscrit dans cette démarche **depuis 2006** et utilise cet outil pour pouvoir, à travers une expression des coûts détaillée par flux, positionner ses résultats par rapport à d'autres collectivités et trouver ainsi des pistes d'amélioration de gestion, communiquer en toute transparence, éclairer sa prise de décision dans divers domaines et notamment pour établir sa tarification.

Les bureaux d'études mandatés par les Collectivités s'appuient également sur cet outil pour présenter aux élus différents scénarios d'optimisation des coûts et du service « déchets ».

Rappel de la Méthodologie

- ❖ Le squelette de la matrice reflète l'organisation du SIDEL et sa construction repose sur la traduction financière de cette organisation
- ❖ Les lignes sont alimentées par les données comptables du Compte Administratif et converties en € HT (certaines collectivités sont assujetties à la TVA)
- ❖ Le remplissage répond à des règles et des conventions définies par l'ADEME afin d'assurer une homogénéité entre les collectivités et leurs résultats
- ❖ Un travail conséquent d'extraction des données à partir du Compte Administratif est rigoureusement accompli et un fichier Excel final (deux pages ci-dessous) est établi pour être retranscrit dans SINOE
- ❖ Les coûts sont ensuite renseignés dans SINOE **ainsi que la population du SIDEL et les tonnages collectés**
- ❖ Les éléments sont contrôlés par un bureau d'études missionné par l'ADEME et habilité à valider les données
- ❖ Après validation, la matrice devient un outil de pilotage et d'échanges pour trouver des pistes d'amélioration de maîtrise des coûts.





Année 2023
Montants en euros HT
(21837 hab.)

Flux de déchets				Gestion du passif	Total
Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries		

Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	89 919,56	2 067,94	97 253,63		189 241,13	
		Communication	31 023,77	15 511,88	51 706,28	5 170,63	103 412,56	
		Communication TRIGONE	3 805,27	2 283,16	3 805,27	5 327,38	15 221,08	
		TOTAL Communication	34 829,04	17 795,04	55 511,55	10 498,01	118 633,64	
		TOTAL Fonctionnelles	124 748,60	19 862,98	152 765,18	10 498,01	307 874,77	
	Techniques	Prévention	35 455,73	0,00	4 431,97	4 431,97	44 319,67	
		Prévention TRIGONE	7 610,54	1 522,11	1 522,11	4 566,32	15 221,08	
		TOTAL Prévention	43 066,27	1 522,11	5 954,08	8 998,29	59 540,75	
		Pré-collecte	120 689,01	41 305,27	92 918,60		254 912,88	
		Collecte	388 835,22	46 316,96	268 834,39	0,00	703 986,57	
		Collecte TRIGONE				194 561,29	194 561,29	
		TOTAL Collecte et pré-collecte	509 524,23	87 622,23	361 752,99	194 561,29	1 153 460,74	
		Transfert/Transport TRIGONE	69 447,67		54 320,05	157 039,56	280 807,28	
		Traitement des déchets non dangereux TRIGONE	632 123,23		334 536,36	176 496,17	1 144 185,76	
		Transfert/Transport TRIGONE des déchets non dangereux						
		Enlèvement des déchets dangereux				35 280,45	35 280,45	
		TOTAL Traitement	701 570,90	0,00	388 856,41	368 816,18	1 460 273,49	
TOTAL Techniques	1 254 161,40	89 144,34	756 563,48	572 375,76	2 673 274,98			
TOTAL DES CHARGES			1 378 910,00	109 007,32	909 328,66	582 873,77	1 030,00	2 981 149,75
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	7 779,85					7 779,85
		Matériaux		31 000,08				31 000,08
		Matériaux TRIGONE			74 704,77	36 064,37		110 769,14
		TOTAL Matériaux	7 779,85	31 000,08	74 704,77	36 064,37	0,00	149 549,07
		Compost						
		Energie						
		Prestations à des tiers						0,00
		Autres produits	635,00	0,00	285,00			920,00
	TOTAL Industriels	8 414,85	31 000,08	74 989,77	36 064,37		150 469,07	
	Soutien	Soutien CITEO						0,00
		Tous soutiens des sociétés agréées TRIGONE		8 074,02	308 347,91	34 669,02		351 090,95
Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)							
	Subventions de fonctionnement CITEO						0,00	
	Aides à l'emploi			38 000,00			38 000,00	
TOTAL Aides et soutiens			0,00	8 074,02	346 347,91	34 669,02	0,00	389 090,95



Dont dépenses Trigone Traitement

1 685 276,94

A

A-B

1 223 416,85

PARTICIPATION REGLEE HT

B

Dont recettes TRIGONE



Année 2023
(21 837 hab.)

		Flux de déchets				Gestion du passif	Total
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries		
Autres infos	Montant de la TVA acquittée (SIDEL + TRIGONE)	83 350,46	11 545,34	50 218,72	36 133,00	65,00	181 312,52
	TEOM	1 458 332,99	81 730,05	539 870,92	549 965,66	1 098,38	2 630 998,00
	Redevance spéciale	54 222,00					54 222,00
	TOTAL CONTRIBUTIONS	1 512 554,99	81 730,05	539 870,92	549 965,66	1 098,38	2 685 220,00



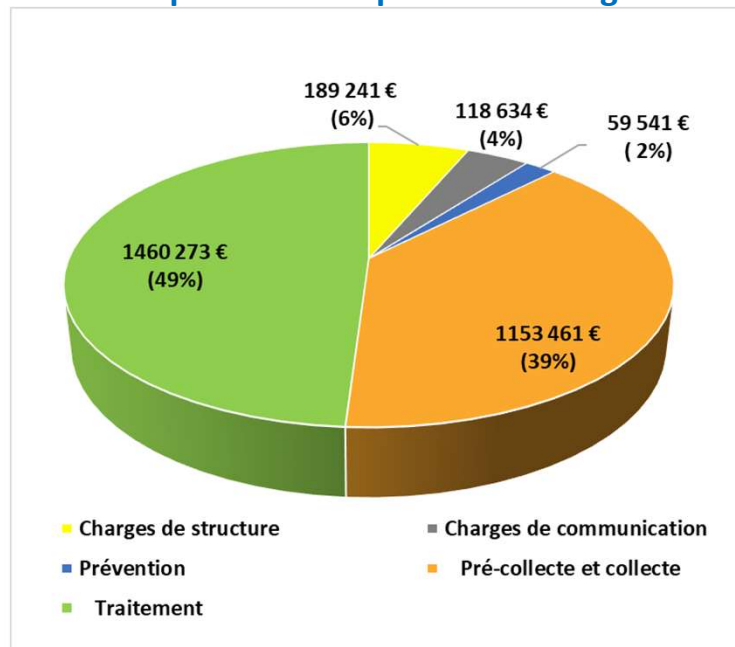
	COUT	Flux de déchets				Gestion du Passif	Total
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries		
TOTAL DES CHARGES HORS TVA →	Coût complet	1 378 910,00	109 007,32	909 328,66	582 873,77	1 030,00	2 981 149,75
COÛT COMPLET - PRODUITS INDUSTRIELS →	Coût technique	1 370 495,15	78 007,24	834 338,89	546 809,40	1 030,00	2 830 680,68
COÛT TECHNIQUE - SOUTIENS →	Coût partagé	1 370 495,15	69 933,22	525 990,98	512 140,38	1 030,00	2 479 589,73
COÛT PARTAGE - AIDES →	Coût aidé HT	1 370 495,15	69 933,22	487 990,98	512 140,38	1 030,00	2 441 589,73
TVA SIDEL + TRAITEMENT TRIGONE →	TVA acquittée	83 350,46	11 545,34	50 218,72	36 133,00	65,00	181 312,52
COÛT AIDE HT + TVA →	Coût aidé TTC	1 453 845,61	81 478,56	538 209,70	548 273,38	1 095,00	2 622 902,25
		55,43%	3,11%	20,52%	20,90%	0,04%	100,00%
	TEOM PERCUE	1 458 332,99	81 730,05	539 870,92	549 965,66	1 098,38	2 630 998,00
	2 630 998,00	Montant réparti par flux selon un quota calculé (en pourcentage) sur les flux du coût aidé TTC					



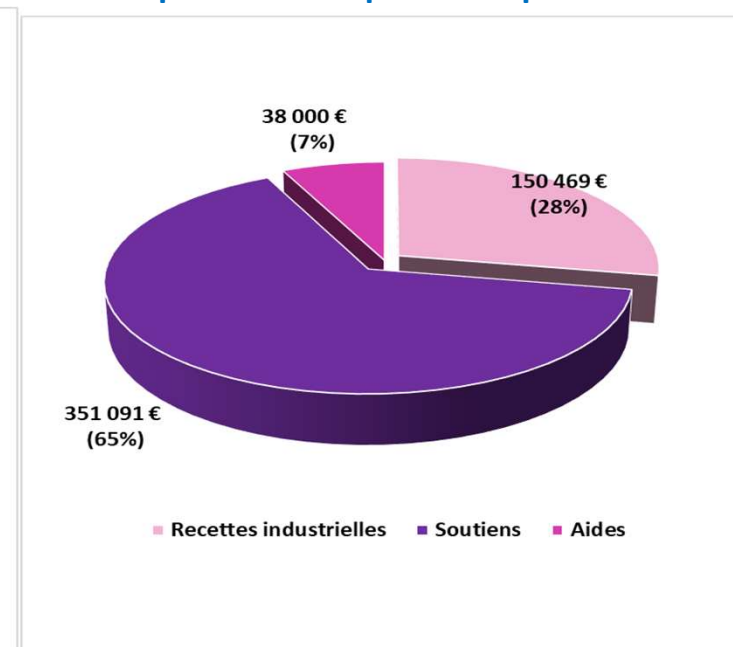
Répartition par poste de charges et taux de couverture

CHARGES	arrondis (€)
Charges fonctionnelles	307 875 €
Charges de structure	189 241 €
Charges de communication	118 634 €
Charges techniques	2 673 275 €
Prévention	59 541 €
Pré-collecte et collecte	1 153 461 €
Traitement	1 460 273 €
Total charges HT	2 981 150 €
TVA acquittée*	181 313 €
Total charges TTC	3 162 463 €
PRODUITS	arrondis (€)
Recettes industrielles	150 469 €
Soutiens	351 091 €
Aides	38 000 €
Total produits	539 560 €
COÛT DU SERVICE PUBLIC (TTC)	2 622 903 €
Financement	arrondis (€)
TEOM	2 630 998 €
Redevance spéciale	54 222 €
TOTAL FINANCEMENT	2 685 220 €
Ecart coût et financement	62 317 €
Taux de couverture	102%

Répartition des postes de charges



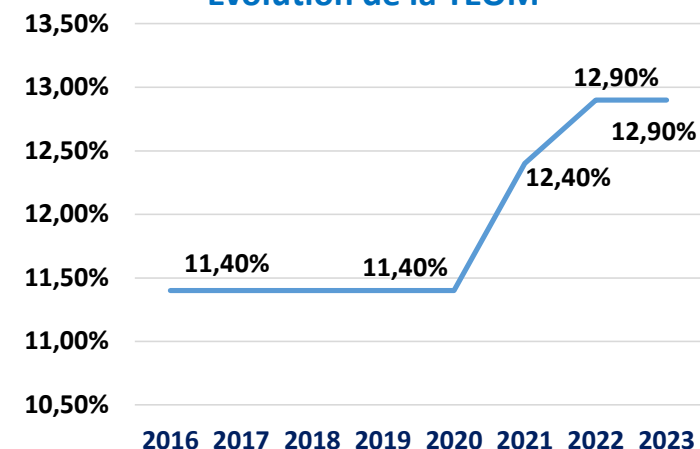
Répartition des postes de produits



Analyse

Le taux de couverture s'élevait à 95% en 2021 et à 100 % en 2022. Il a donc été décidé en 2022 de porter le taux de la TEOM en 2022 à 12,90 % pour atteindre un taux de couverture à 100% en 2022 et à 102 % en fin d'exercice 2023. Néanmoins, ce résultat laisse peu de marge de manœuvre pour financer les futurs investissements et il conviendra de maîtriser les coûts de fonctionnement sur les prochains budgets pour maîtriser le taux d'imposition.

Evolution de la TEOM



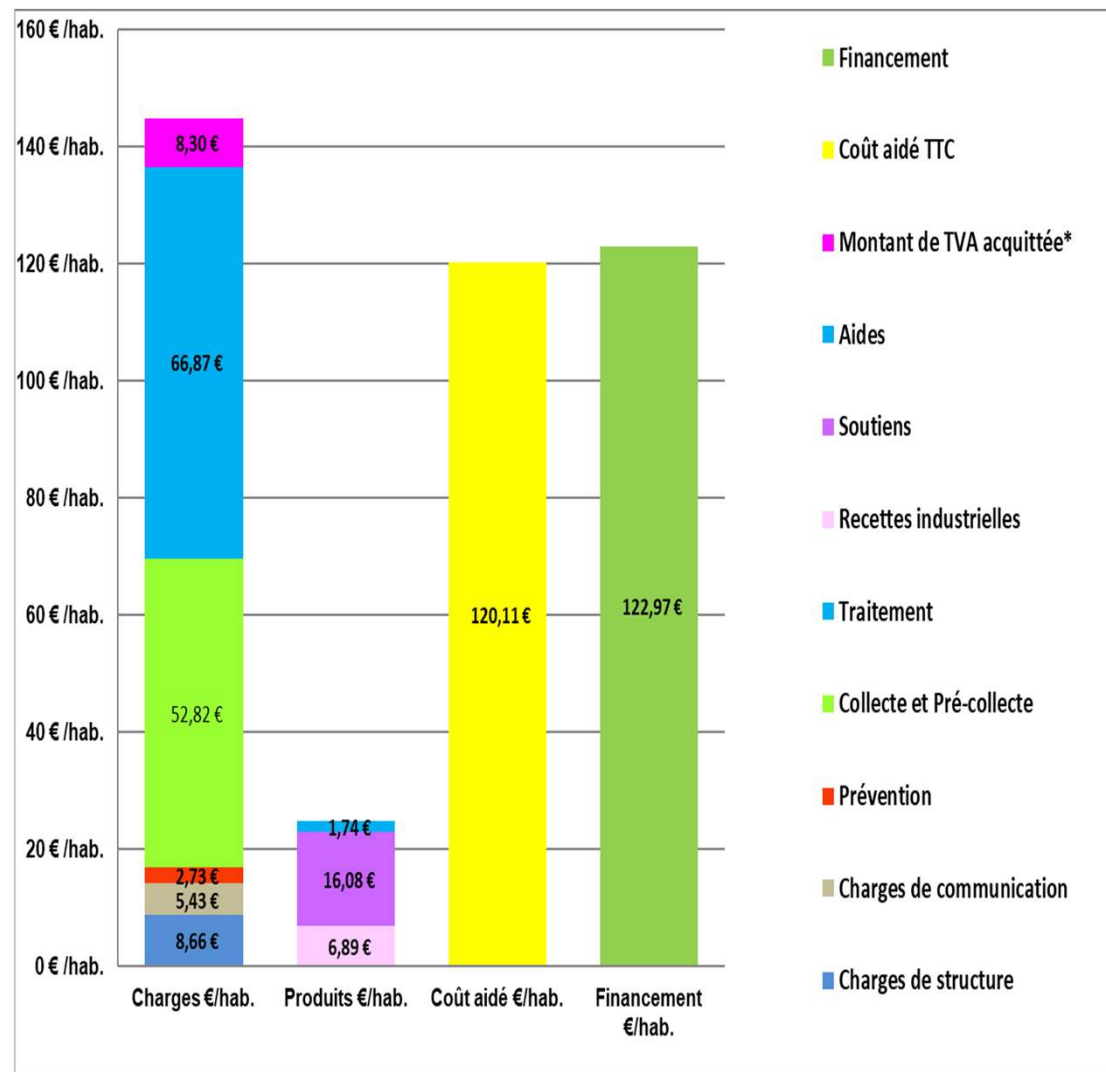


Répartition des charges, des produits et financement du service en €/habitant

21 837 habitants	Tous flux confondus (TTC)			
	Charges €/hab.	Produits €/hab.	Coût aidé €/hab.	Financement €/hab.
Charges de structure	8,66 €			
Charges de communication	5,43 €			
Prévention	2,73 €			
Collecte et Pré-collecte	52,82 €			
Traitement	66,87 €			
Recettes industrielles		6,89 €		
Soutiens		16,08 €		
Aides		1,74 €		
Montant de TVA acquittée*	8,30 €			
Coût aidé TTC			120,11 €	
Financement				122,97 €
TOTAL	144,81 €	24,71 €	120,10 €	122,97 €

Analyse

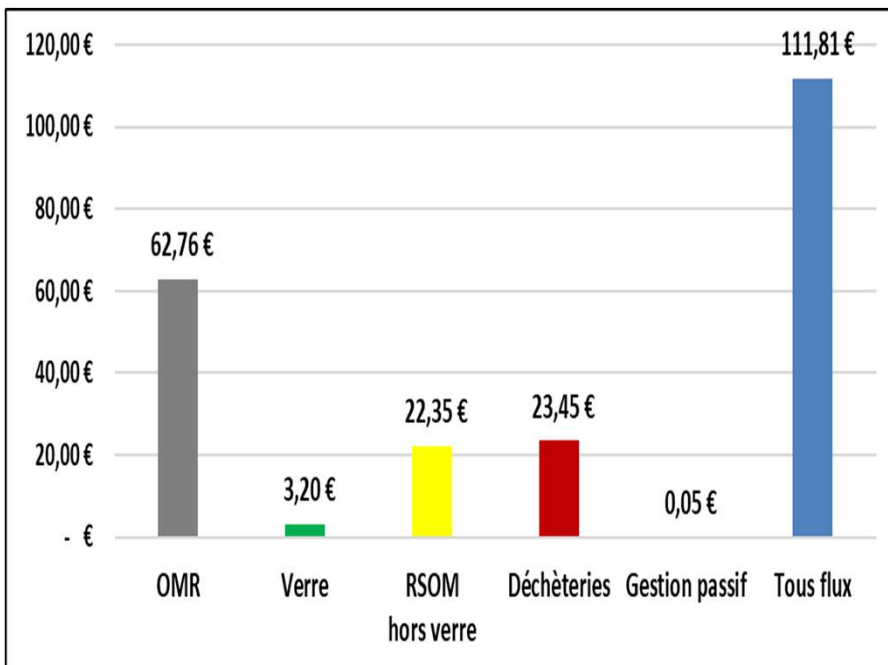
Taux de couverture des charges par les produits (hors TVA) : 18 %
En 2022, ce taux s'élevait à 20 % soit une baisse de 2 %
occasionnée par la baisse du montant produits industriels (vente de matériaux notamment).





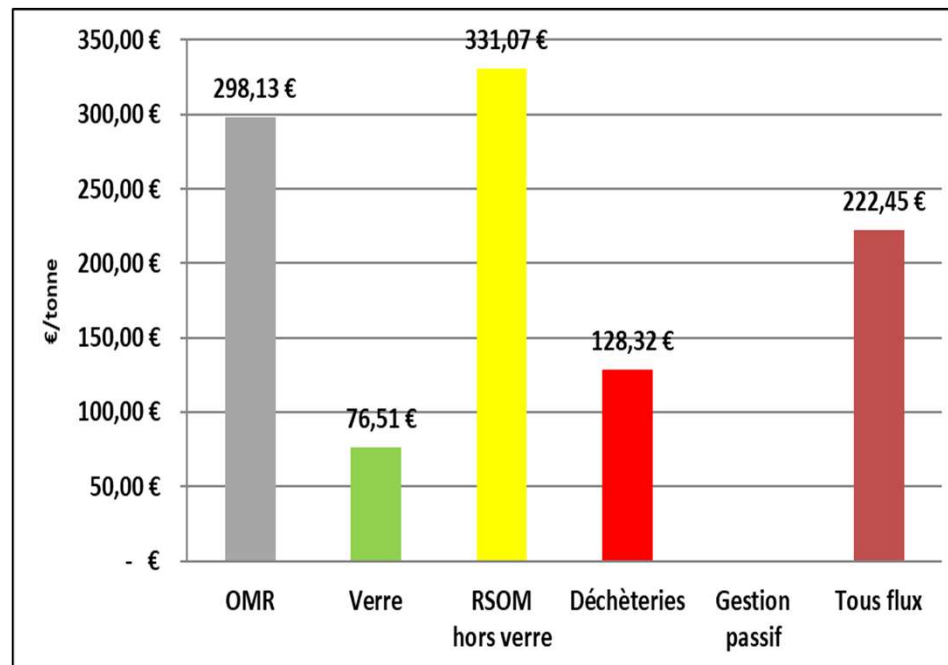
Répartition des coûts 2023 en €/HT par flux

Situation 2023 coût aidé (HT) par habitant



La gestion du passif est un paramètre imposé au niveau national par la réglementation de l'ADEME pris en compte depuis 2020. Il correspond aux charges d'entretien des sites d'enfouissement qui ne sont plus exploités qui incombent à TRIGONE. Une quote-part de ces dépenses est affectée à chaque Syndicat de collecte qui adhère à TRIGONE.

Situation 2023 coût aidé (HT) par tonne



Evolution du Coût Aidé (€ HT/habitant)

€ HT/habitant	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchèteries	Gestion Passif	Tous flux
2022	61,31 €	2,43 €	18,11 €	23,71 €	1,12 €	106,68 €
2023	62,76 €	3,20 €	22,35 €	23,45 €	0,05 €	111,81 €
Ecart 2023/2022	2,37%	31,69%	23,41%	-1,10%	-95,54%	4,81%

L'augmentation du coût aidé HT par habitant s'explique par la baisse des produits

Evolution de la population

Année 2022	21 886
Année 2023	21 837
Ecart 2022/2021	-0,2%





Positionnement du SIDEL en 2023

<u>Ratios collectés en kg/hab./an</u>	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries hors gravats	TOTAL
SIDEL 2023	211 kg/hab.	42 kg/hab.	67 kg/hab.	183 kg/hab.	503 kg/hab.
Référentiel 2021 ADEME Typologie habitat : rural avec ville centre	202 kg/hab.	42 kg/hab.	57 kg/hab.	328 kg/hab.	629 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	+ 9 kg/hab.		+ 10 kg/hab.	- 145 kg/hab.	- 126 kg/hab.
Ecart en %	+ 4,46 %		+ 17,54 %	- 44,21 %	- 20,03 %

<u>Coûts aidés en € (HT) hab./an</u>	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries hors gravats	TOUS FLUX
SIDEL 2023	62,76 € /hab	3,20 € /hab	22,35 € /hab	23, 71 € /hab	111,81 € /hab
Données SINOE (milieu France rural avec ville centre) matrices 2022 et 2023 Coût Médian	57,63 € /hab	1,52 € /hab	11,70 € /hab	35,85 € /hab	108,82 € /hab
Ecart en €/hab.	+ 5,11€/hab.	+ 1,68 €/hab.	+ 10,62 €/hab.	- 12,40 €/hab.	+ 2,89 €/hab.
Ecart en %	+ 8,87 %	+ 110,53 %	+ 90,77 %	- 34,59 %	+ 2,66 %

<u>Coûts aidés en € HT/tonne</u>	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries hors gravats	TOUS FLUX
SIDEL 2023	298,13 €/T	76,51 €/T	331,07 €/T	128,32 €/T	222,45 €/T
Données SINOE (milieu France rural avec ville centre) matrices 2022 et 2023 coût Médian	310,30 €/T	39,67 €/T	245,70 €/T	152,11 €/T	206,26 €/T
Ecart en €/tonne	- 12,17 €/T	+ 36,84 €/T	+ 85,37 €/T	- 23,79 €/T	+ 16,19 €/T
Ecart en %	- 3,92%	+ 92,87 %	+ 34,75 %	- 15,64 %	+ 7,85 %

Analyse :

Au vu des éléments présentés, le SIDEL affiche de bonnes performances de collecte.

L'analyse des coûts fait quant à elle apparaître des résultats peu satisfaisants qui pourront être améliorés par la modernisation du service de collecte associée à la mise en de la tarification.

Ces disparités s'expliquent par :

- Les investissements réalisés pour le remplacement des caissettes par des bacs roulants sur les zones collectées en porte à porte (invest. 2017 et 2018) ;
- Les investissements réalisés pour l'acquisition de colonnes à verre et notamment de colonnes à verre enterrées ;
- Une baisse sensible des soutiens versés par les éco-organismes à TRIGONE
- Un habitat dispersé sur le territoire du SIDEL
- Une augmentation des charges de fonctionnement liée aux besoins humains et matériels pour la mise en place du projet
- La ventilation des charges et des produits afférents au traitement qui s'appuie sur la matrice des coûts de Trigone
- Les dépenses liées à la gestion du haut de quai des déchèteries dont le montant de la contribution payée (forfait de 8,5€ HT/habitant) est directement affecté dans le flux « déchets des déchèterie » de la matrice



VII – EMPLOIS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Effectifs

→ 20 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 17 fonctionnaires
- > 1 contractuels permanents
- > 2 contractuel non permanent



Nombre d'emploi aidés

0 | 0%
Part des emplois aidés (tous emplois)

Taux de féminisation (emplois permanents)

22,2%

Nombre de CDI

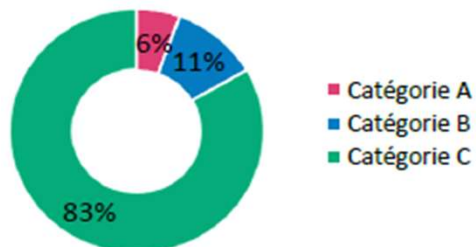
0 | 0%
Part des CDI (tous contrats)

Nombre d'emploi saisonniers ou accroissement

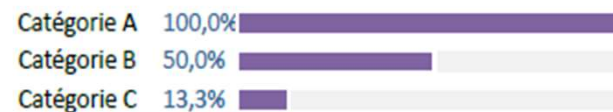
1 | 5%
Part des saisonniers (tous emplois)

Caractéristiques des agents permanents

→ Répartition des agents par catégorie



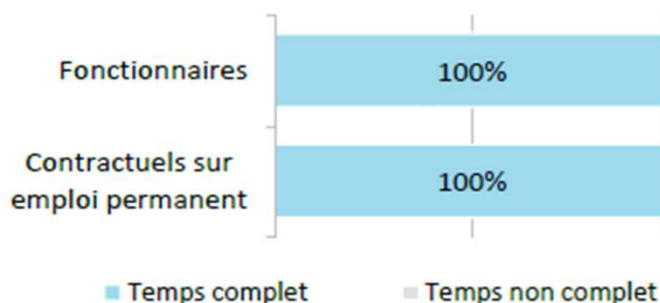
→ Taux de féminisation par catégorie



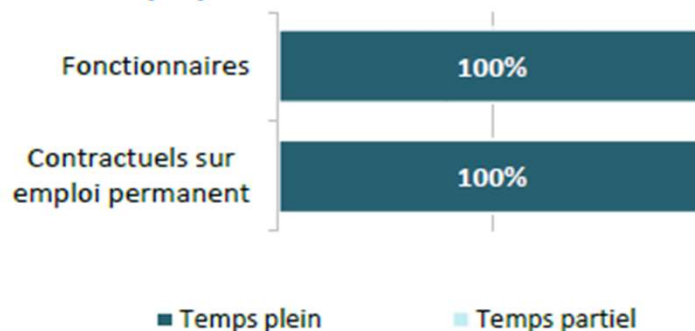


Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



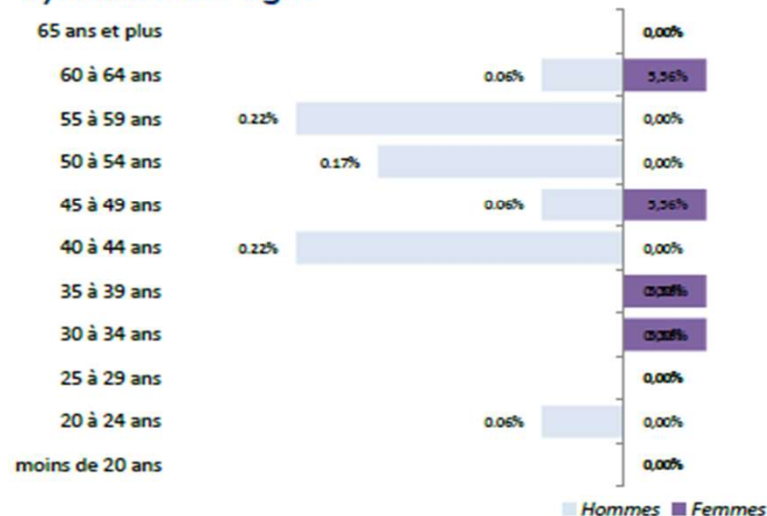
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	49,9
Contractuels sur emploi permanent	22,5
Emplois permanents	48,3

➔ Pyramide des âges





Équivalent temps plein rémunéré

→ 23,8 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	17,0
> Contractuels sur emploi permanent	4,1
> Contractuels sur emploi non permanent	2,7

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	1,0
Catégorie B	3,0
Catégorie C	17,1

Positions particulières

- 1 agent statutaire détaché au sein de la collectivité sur un contrat de projet
- 1 agent mis en disponibilité d'office pour raison de santé rémunéré à mi-temps

Mouvements

→ Evolution des effectifs permanents



- **Calcul du taux de rotation annuel du personnel** = $[(\text{nombre de départs} + \text{nombre d'arrivées}) / 2] / \text{nombre de salariés au 1er janvier de l'année}] \times 100$

A noter : un taux de rotation faible (inférieur à 10%) indique en général une politique RH bien menée. A l'inverse, un taux de rotation élevé génère des coûts de fonctionnement et fait état d'une forte instabilité nécessitant une réorganisation des procédures RH et du processus de recrutement



Évolution professionnelle

- Part des agents avec avancement d'échelon

52,9%

- Aucune indemnité de fin de contrat n'a été versée par la collectivité

- Part des agents avec avancement de grade

0,0%

- Aucune procédure de rupture conventionnelle n'a été initiée au sein de la collectivité

- Part des agents avec promotion interne

0,0%

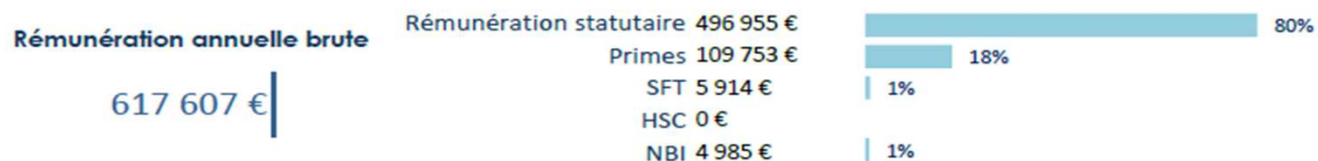


Budget et rémunérations

- Les charges de personnel représentent 32% des dépenses de fonctionnement



- Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents



- La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 17,77 %





Absences

➔ En moyenne, 10,2 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire

➔ En moyenne, 72 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,79%	19,73%	3,73%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,67%	19,73%	9,28%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité)	8,85%	19,73%	9,45%	0,00%

Calcul du taux d'absentéisme

$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence} \times 100}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365}$

➔ 40 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

A noter : Si le taux d'absentéisme est de 8% cela signifie que pour 100 agents de la Collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année

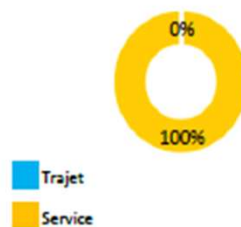
Accidents du travail

➔ Un accident du travail déclaré

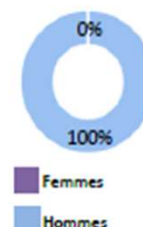
31 jours en moyenne d'absence consécutifs par accident

➔ 100% des accidents du travail concernent la filière Technique

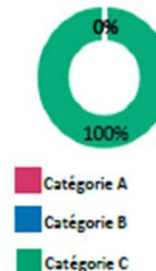
Type d'accident



Genre



Catégorie





Formation

➔ 56% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation



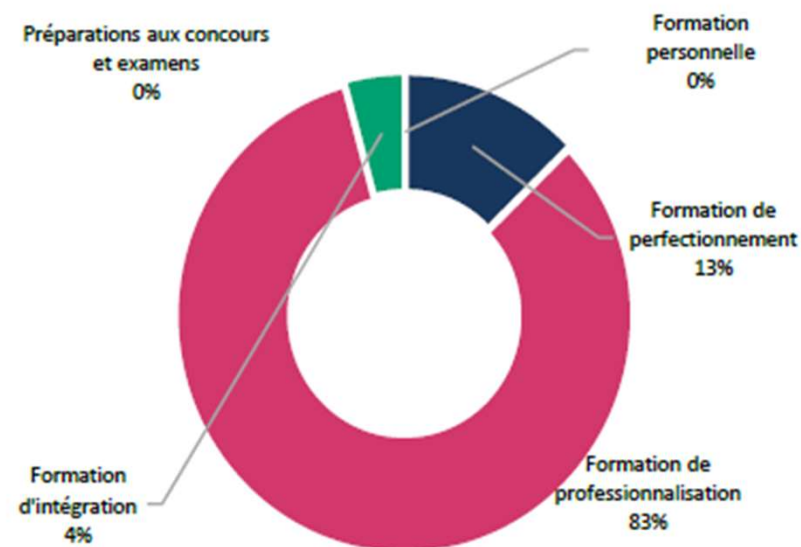
Le budget consacré à la formation est de

9 698 €

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	50,4%
Autres organismes	44,8%
Formation des apprentis	0,0%
Frais de déplacement	4,7%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

➔ Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

> 2,6 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	38,3%
Autres organismes	61,7%
Collectivité	0,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%



Prévention et risques professionnels



→ Un agent affecté à la prévention
Dépenses en matières de prévention :

6 701 €

■ Dépenses pour l'amélioration des conditions de travail ■ Formations habilitations

- ▶ Existence d'un document unique (DUERP) dernière mise à jour : 2023 ✓
- ▶ Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux ✗
- ▶ Existence d'une démarche de prévention des TMS ✓
- ▶ Existence d'une démarche de prévention des risques cancérigènes (CMR) ✗
- ▶ Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail ✓
- ▶ Existence d'un registre de dangers graves et imminents ✓
- ▶ Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie ✓

→ **FORMATION**

13 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

→ **ACTIONS REALISEES**

- Formation au premier secours dispensée à tout le personnel (mise à niveau)
- Continuité du recensement et d'aménagement des points de regroupement
- Dotation des EPI
- Achat de bouchons moulés individuels pour les agents techniques
- Achat de gants plus adaptés pour le personnel technique
- Réalisation d'un diagnostic thermique des bâtiments et des bureaux
- Mise en place d'horaires spéciaux en cas d'alerte canicule





Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

Action sociale et protection sociale complémentaire

- ➔ Il existe un accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	-	180 €
Nombre de bénéficiaires	-	17

L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité



Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale



Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale



Relations sociales

- ➔ La collectivité a été concernée par des grèves.

- ➔ La collectivité a recensé 12 jours de grève





VIII – PREVENTION DES DECHETS ET COMMUNICATION

a) Prévention et Gestion des biodéchets

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

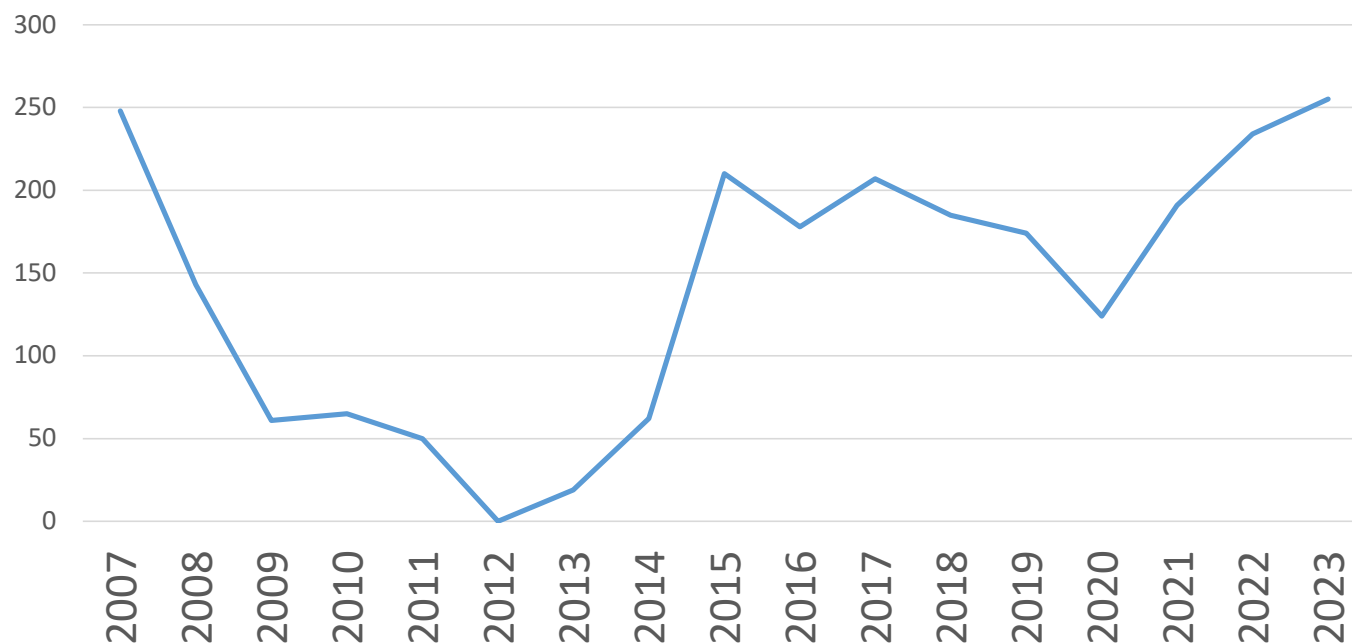
- Les composteurs sont distribués sur rendez-vous les mercredi et vendredi après-midi.

En 2023 :

**255 kits de compostage distribués
avec initiation au compostage**

+ 9 %

Évolution du nombre de composteurs distribués





VIII – PREVENTION DES DECHETS ET COMMUNICATION

a) Prévention et Gestion des biodéchets

COMPOSTAGE COLLECTIF

Au 31/12/2023, 26 aires de compostage collectif étaient installées sur le territoire du SIDEL.

En 2023 :

- 9 réunions élus
- 6 réunions publiques d'information

6 aires de compostage collectif installées

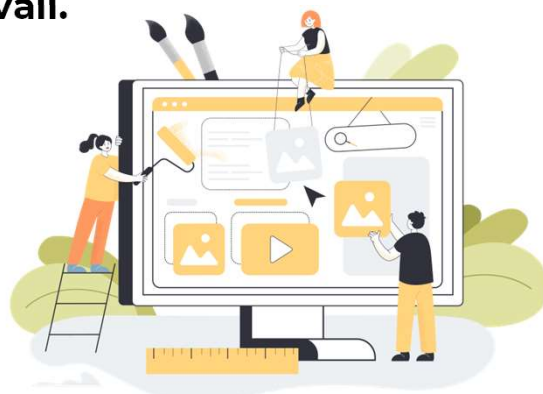




VIII. PRÉVENTION DES DÉCHETS ET COMMUNICATION

b) Communication 2023

- Travail sur le plan de communication du SIDEL avec le groupe « Communication et concertation »
- Élaboration des Actu'SIDEL n°2, 3 et 4
- Validation en groupe de travail « Communication et concertation » des visuels pour la signalétique des futures colonnes.
- Construction de l'architecture du nouveau site internet du SIDEL en groupe de travail.





VIII. PRÉVENTION DES DÉCHETS ET COMMUNICATION

b) Communication 2023

- Envoi d'un courrier d'information à tous les foyers pour annoncer le changement de mode de collecte et la nécessité de trier nos déchets + **mise à jour du mémo-tri**
- Choix d'un prestataire graphiste pour assurer la création de la mascotte du SIDEL et les maquettes du livret REOMi, des cabas de tri et des kakémonos pour les permanences : **LUDOCOM**

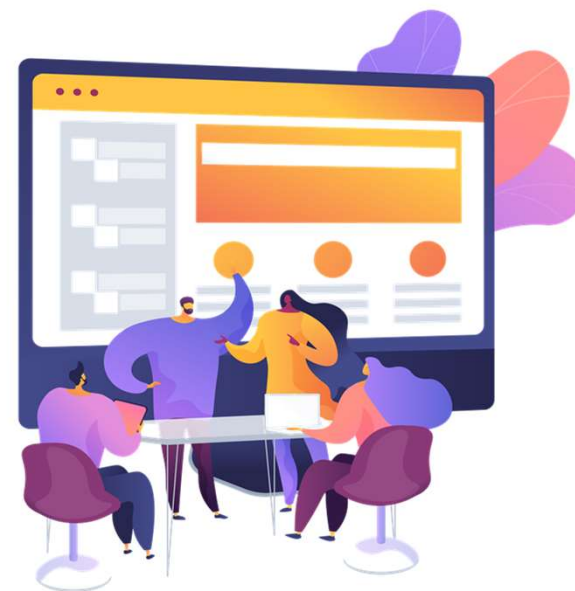




VIII. PRÉVENTION DES DÉCHETS ET COMMUNICATION

b) Communication 2023

- Consultation et choix d'un prestataire pour la réalisation du nouveau site internet du SIDEL : **NOVALDI**





IX – BILAN ET PERSPECTIVES

Bilan 2023

Les objectifs ont été atteints au cours de l'année 2023 avec la mise en œuvre des actions suivantes :

- Renouvellement du matériel de collecte
- Elaboration du plan de formation 2023
- Mise en place d'actions de prévention des risques au travail
- Mise à jour du document unique (version 2023)
- Poursuite du développement des aires de compostage collectif et des distributions de composteurs individuels
- Création de nombreux supports de communication dont le nouveau site internet du SIDEL
- Modernisation du service de collecte associé à la mise en œuvre de la REOMi :
 - Recrutement d'un agent de communication ;
 - Lancement d'un marché de fourniture de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets ménagers ;
 - Lancement d'un marché de travaux de génie civil pour l'implantation de colonnes semi-enterrées et enterrées ;
 - Lancement d'un marché « Mission de fouille archéologique préventive pendant la mise en place de colonnes semi-enterrées et enterrées sur le territoire du SIDEL ;
 - Lancement d'un marché de fourniture, installation et maintenance de contrôles d'accès ;
 - Lancement d'un marché de fourniture de composteurs individuels et collectifs ;
 - Consultation pour la refonte du site internet ;
 - Lancement d'un marché pour la fourniture du logiciel de facturation REOMi puis relance suite infructueuse.



IX – BILAN ET PERSPECTIVES

Perspectives 2024

- Elaboration du plan de formation 2024
- Mise en place d'actions de prévention des risques au travail
- Mise à jour du document unique (version 2024)
- Création de nouveaux supports de communication et mise en ligne du nouveau site internet.
- Modernisation du service de collecte associé à la mise en œuvre de la REOMi :
 - Implantation des colonnes enterrées et semi-enterrées en « secteur campagne »
 - Relance du marché « Logiciel de facturation REOMi »
 - Livraison de deux camions « grue »
 - Organisation et planification des permanences en communes pour rencontrer les usagers :
 - Recrutement d'un agent en CDD pour renforcer le service « communication »
 - Présentation du futur système de collecte, des consignes de tri et des actions de réduction des déchets
 - Information sur le déploiement de la Tarification Incitative
 - Constitution du futur fichiers des redevables
 - Distribution des badges permettant l'accès aux colonnes OMR.
- Démarrage du groupe de travail « Grille tarifaire »